



Formulaire : PDE_2024_1080

0. Identification du site

0.1 Identifiants du site

<i>Nom du site (NL)</i>	<i>Ministerie van Landsverdediging - Kwartier Koningin ELISABETH</i>
<i>Nom du site (EN)</i>	<i>Ministère de la Défense - Quartier Reine ELISABETH</i>
<i>Nom du site (FR)</i>	<i>Ministère de la Défense - Quartier Reine ELISABETH</i>

0.2 Personne de contact

<i>Personne de contact</i>	<i>PATRIC FRERES</i>
<i>E-mail</i>	<i>patric.freres@mil.be</i>
<i>Numéro de téléphone</i>	<i>024417836</i>
<i>GSM</i>	<i>0497825777</i>

0.3 Liste des unités d'établissement

<i>Numéro BCE</i>	<i>0308.357.555</i>
<i>Numéro d'UE</i>	<i>2146767475</i>
<i>Nom de l'UE (FR)</i>	<i>KW KONINGIN ELISABETH</i>
<i>Adresse</i>	<i>1 Rue d'Evere, 1140</i>

1. Informations générales

1.1. Nombre de travailleurs

<i>Nombre de travailleurs internes occupés sur le site</i>	<i>2060</i>
<i>Nombre de travailleurs externes occupés sur le site</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de travailleurs externes occupés sur le site et comptabilisés dans les chiffres de ce diagnostic</i>	<i>0</i>
<i>Nombre total de travailleurs occupés sur le site et comptabilisés dans ce diagnostic (A+B#)</i>	<i>2060</i>

Remarque au nombre de travailleurs:

1.2. Diagnostic fédéral

Souhaitez-vous que le présent formulaire réponde également au diagnostic fédéral des déplacements domicile-travail ? Oui

1.3 Concertation sociale

<i>Envoyé après avis</i>	<i>Du comité de concertation</i>
<i>Donné le</i>	<i>2024-12-18</i>
<i>Repris dans le document de référence</i>	<i>pdf</i>

1.4 Audit

Voulez-vous que Bruxelles Environnement réalise un audit de votre plan de déplacements d'entreprise ? Oui

2. Horaires de travail

Description des régimes de travail : du lundi au vendredi. Les employés qui travaillent le week-end sont considérés en horaires irréguliers.

<i>Horaire fixe en heures de pointe</i>	<i>0 travailleur(s)</i>
<i>Horaire fixe hors heures de pointe</i>	<i>0 travailleur(s)</i>
<i>Horaire flottant/flexible en heures de pointe</i>	<i>2060 travailleur(s)</i>
<i>Travail en équipes</i>	<i>0 travailleur(s)</i>
<i>Horaires irréguliers</i>	<i>0 travailleur(s)</i>
<i>Total (= C)</i>	<i>2060 travailleur(s)</i>

Remarque relative aux horaires : Certains membres du personnel, tels que les officiers, ne sont pas soumis à des horaires.

3. Déplacements

3.1. Déplacements domicile-travail

<i>Mode de collecte des données :</i>	-
<i>Date des données :</i>	2024-12-18

	<i>Approche</i>	<i>Principal</i>	<i>Final</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
<i>Voiture (seul ou famille)</i>	-	851	-	-	-
<i>Covoiturage</i>	-	70	-	-	-
<i>Moto ou cyclomoteur</i>	-	79	-	-	-
<i>Train</i>	-	362	-	-	-
<i>STIB</i>	-	386	-	-	-
<i>De Lijn</i>	-	27	-	-	-
<i>TEC</i>	-	21	-	-	-
<i>Navette</i>	-	0	-	-	-
<i>Vélo</i>	-	249	-	-	-
<i>À pied</i>	-	15	-	-	-
<i>Aucun</i>	-	0	-	-	-
<i>Total</i>	0	2060	0	0	0

Remarque relative aux déplacements domicile-travail :

3.1.1. Télétravail

	<i>Nombre de travailleurs</i>
<i>Télétravailleurs occasionnels</i>	<i>168</i>
<i>Télétravailleurs 1 jour / sem.</i>	<i>373</i>
<i>Télétravailleurs 2 jours / sem.</i>	<i>624</i>
<i>Télétravailleurs 3+ jours / sem.</i>	<i>562</i>
<i>Pas de télétravail</i>	<i>333</i>
<i>Total</i>	<i>2060</i>

Type(s) de télétravail proposé(s) : À domicile

3.2. Déplacements professionnels

Estimation du nombre moyen de déplacements professionnels par jour (pour tous les travailleurs) : 29

	<i>Part modale</i>
<i>Voiture personnelle ou de société</i>	<i>25.0%</i>
<i>Voiture de service</i>	<i>73.0%</i>
<i>Moto ou cyclomoteur</i>	<i>0.0%</i>
<i>Taxi</i>	<i>0.0%</i>
<i>Transports en commun ou bus d'entreprise</i>	<i>2.0%</i>
<i>Vélo</i>	<i>0.0%</i>
<i>À pied</i>	<i>0.0%</i>
<i>Total</i>	<i>100.0%</i>

Remarque relative aux déplacements professionnels :

3.3. Déplacements Visiteurs

Estimation du nombre moyen de visiteurs par jour : 52

	<i>Part modale</i>
<i>Voiture</i>	<i>79.0%</i>
<i>Moto ou cyclomoteur</i>	<i>4.0%</i>
<i>Taxi</i>	<i>0.0%</i>
<i>Transports en commun</i>	<i>0.0%</i>
<i>Autocar</i>	<i>7.0%</i>
<i>Vélo</i>	<i>2.0%</i>
<i>À pied</i>	<i>8.0%</i>
<i>Total</i>	<i>100.0%</i>

Remarque relative aux visiteurs :

3.4. Véhicules utilisés par l'entreprise

	<i>Nombre</i>	<i>Dont véhicules électriques(non-hybride)</i>
<i>Voitures de service</i>	<i>146</i>	<i>146</i>
<i>Voitures de société</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
<i>Camionnettes</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
<i>Camions</i>	<i>2</i>	<i>0</i>
<i>Autocars ou minibus</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
<i>Deux-roues motorisés</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
<i>Vélos</i>	<i>0</i>	<i>-</i>

Remarque relative aux véhicules :

4. Accessibilité du site

4.1. Parking pour voitures

<i>Nombre de places en propriété à disposition exclusive de l'entreprise</i>	<i>2064 Emplacement(s)</i>
<i>Nombre de places louées à disposition exclusive de l'entreprise</i>	<i>0 Emplacement(s)</i>

Localisation de ces places louées (adresse(s) ou nom du ou des parking(s) public(s)) :

Affectation des places

<i>Nombre de places à disposition exclusive des travailleurs</i>	<i>1913 Emplacement(s)</i>
<i>Nombre de places à disposition des visiteurs</i>	<i>0 Emplacement(s)</i>
<i>Nombre de places réservées aux véhicules de service</i>	<i>146 Emplacement(s)</i>
<i>Nombre de places réservées aux camions et camionnettes</i>	<i>5 Emplacement(s)</i>
<i>Total</i>	<i>2064 Emplacement(s)</i>

Remarque relative au(x) parking(s) voitures :

4.2. Parking motos / micromobilité

Nombre de places motos : 106 Emplacement(s)

Nombre de places pour engins de micromobilité : 0 Emplacement(s)

4.3. Accessibilité pour les PMR(personnes à mobilité réduite)

<i>Les bâtiments sont-ils (facilement) accessibles pour les PMR ?</i>	<i>Oui</i>
Description : 5 batiments bloc 1,4,11,12,13	
<i>Places de parking réservées au PMR et bien accessibles ?</i>	<i>Oui</i>
Description : Il y a 7 places de parking PMR pour l'ensemble du quartier	

4.4. Problème de mobilité

4.4.1. Vélo

Indiquez dans quelle mesure les problèmes suivants nuisent à l'utilisation du vélo par les travailleurs.
(0 = pas du tout un problème, 5 = problème très important)

<i>Il n'y a pas assez d'infrastructures cyclables autour du site</i>	<i>2</i>
<i>Les infrastructures cyclables sont inadéquates (itinéraires mal conçus, mauvais revêtement, ...)</i>	<i>3</i>
<i>Circuler à vélo vers et depuis le site est dangereux</i>	<i>2</i>
<i>Les distances domicile-travail sont trop grandes</i>	<i>3</i>
<i>Le relief est trop important</i>	<i>1</i>
<i>Il n'y a pas assez d'emplacements sécurisés pour stationner les vélos sur ou aux alentours du lieu de travail</i>	<i>2</i>
<i>Il n'y a pas assez de douches</i>	<i>3</i>
<i>Il n'y a pas assez de vestiaires pour se changer</i>	<i>3</i>

4.4.2. Transport en commun

Indiquez dans quelle mesure les problèmes suivants nuisent à l'utilisation des transports en commun par les travailleurs.

(0 = pas du tout un problème, 5 = problème très important)

<i>La desserte des transports en commun est insuffisante autour du site</i>	1
<i>La distance du site aux arrêts ou à la gare est trop importante</i>	1
<i>L'organisation des transports en commun n'est pas adaptée aux horaires de travail</i>	1
<i>Il y a des problèmes de retard dans les transports en commun</i>	1
<i>Les temps de déplacement en transport en commun sont trop longs</i>	1
<i>La sécurité dans les transports en commun est trop faible</i>	1
<i>Le confort dans les transports en commun est trop faible</i>	1
<i>Il n'y a pas assez de places dans les transports en commun</i>	1
<i>Il y a un sentiment d'insécurité entre le site et les arrêts ou la gare</i>	2

4.4.3. Voiture

Indiquez dans quelle mesure les problèmes suivants nuisent à l'utilisation de la voiture par les travailleurs.

(0 = pas du tout un problème, 5 = problème très important)

<i>La congestion (les embouteillages) est trop importante</i>	3
<i>L'état des routes est mauvais</i>	2
<i>Le nombre de places de parking est insuffisant</i>	2

4.4.4. Divers

Indiquez dans quelle mesure les problèmes suivants s'appliquent à votre site.
(0 = pas du tout un problème, 5 = problème très important)

<i>Le bien-être des travailleurs est affecté par les problèmes de mobilité</i>	2
<i>Il est difficile de recruter du personnel à cause de la mauvaise accessibilité du site</i>	2
<i>Le site est difficilement accessible aux travailleurs à mobilité réduite</i>	1
<i>La législation sur le remboursement des frais de déplacements domicile-travail est trop compliquée</i>	2
<i>La législation sur le remboursement des frais de déplacements domicile-travail est trop rigide</i>	2

4.4.5. Accessibilité

Donnez un score à l'accessibilité de l'unité d'établissement par les différents modes de transport.
(0 = pas du tout accessible, 5 = très facilement accessible)

<i>L'accessibilité du site en voiture</i>	4
<i>L'accessibilité du site en transports en commun</i>	4
<i>L'accessibilité du site à vélo</i>	4
<i>L'accessibilité du site à pied</i>	4

5. Analyse du diagnostic

Une analyse de votre diagnostic et de vos actions passées est essentielle pour élaborer un bon plan de mobilité. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de compléter cette section. Ceci est néanmoins facultatif. Si vous ne désirez pas réaliser cet exercice, veuillez le justifier brièvement dans chacun des champs.

Analyse 'SWOT' de la mobilité sur base de l'inventaire des points précédents : Les avantages : les horaires de travail sont flexibles, les déplacements dans le quartier sont limités. On peut facilement se rendre dans le quartier.

Les faiblesses : la majorité de personnes quitte aux heures de pointe, proche des 2 grandes autoroutes. L'opportunité d'avoir des horaires flottants pour son personnel et d'être dans la capitale de l'Europe, .. Nouveau quartier du côté de l'OTAN, ce qui signifie qu'il n'y a plus d'embouteillage.

Un bilan du plan d'actions précédent : N'a pas su faire un bilan à part dire que le Covid 19 a causé du tort

6. Objectifs

Dans cette section, indiquez les objectifs que vous visez d'ici la réalisation du prochain plan de déplacements (dans 3 ans, en 2023).

6.1. Déplacements domicile-travail

Existe-t-il un potentiel de transfert modal des déplacements domicile-travail vers des modes de transport plus durables ? Non, cela n'est pas un objectif réaliste (en raison de l'utilisation déjà importante des modes durables) ou ce n'est pas une priorité pour notre société.

Description :

	Répartition modale actuelle	Objectif 2027
Voiture (seul ou famille)	-	-
Covoiturage	-	-
Moto ou cyclomoteur	-	-
Train	-	-
STIB, De Lijn, TEC	-	-
Navette	-	-
Vélo	-	-
À pied	-	-
Aucun	-	-
Total	0.0%	0.0%

6.2. Télétravail

Est-il prévu de développer/étendre le télétravail au cours des 3 prochaines années ? : Oui, des actions seront prises au cours des trois prochaines années pour encourager les employés à faire du télétravail.

Description : L'objectif est d'atteindre le même nombre de télétravail que ces dernières années.

	<i>Nombre actuel</i>	<i>Objectif 2027</i>
<i>Télétravailleurs occasionnels</i>	<i>168</i>	<i>180</i>
<i>Télétravailleurs 1 jour / sem.</i>	<i>373</i>	<i>363</i>
<i>Télétravailleurs 2 jours / sem.</i>	<i>624</i>	<i>613</i>
<i>Télétravailleurs 3+ jours / sem.</i>	<i>562</i>	<i>575</i>
<i>Pas de télétravail</i>	<i>333</i>	<i>329</i>
<i>Total</i>	<i>2060</i>	<i>2060</i>

6.3. Déplacements professionnels

Existe-t-il un potentiel de transfert modal des déplacements professionnels vers des modes de transport plus durables ? : Non, cela n'est pas un objectif réaliste (en raison de l'utilisation déjà importante des modes durables) ou ce n'est pas une priorité pour notre société.

Description :

	Répartition modale actuelle	Objectif 2027
Voiture personnelle ou de société	-	-
Voiture de service	-	-
Moto ou cyclomoteur	-	-
Taxi	-	-
Transports en commun ou bus d'entreprise	-	-
Vélo	-	-
À pied	-	-
Total	0.0%	0.0%

7. Mesures obligatoires

7.1. Personne de contact

<i>Existe-il une personne de contact pour les aspects de mobilité ?</i>	<i>Oui</i>
<i>Qui est cette personne de contact ?</i>	<i>Patric Freres</i>
<i>Cette personne de contact a-t-elle été communiquée à vos employés ?</i>	<i>Non</i>
<i>Cette personne remplit-elle la fonction de coordinateur de la mobilité ?</i>	<i>Non</i>

Description : Peu de gens savent qui s'occupe de l'écomobilité dans le quartier d'Evere, ils ne s'informent pas via l'intranet quartier qui est à leur disposition.

7.2. Informer et communiquer votre plan de déplacements

<i>Le PDE (ou une synthèse de celui-ci) a-t-il été communiqué à vos travailleurs ?</i>	<i>Planifié</i>
<i>Le PDE (ou une synthèse de celui-ci) est-il communiqué à vos nouveaux travailleurs ?</i>	

Description des canaux de communication : Début Mars 2025, un All mail users à tout le quartier avec les résultats

7.3. Actions de sensibilisation

Organisez-vous, au moins une fois par an, une action de sensibilisation en lien avec la mobilité durable ? : Planifié

Description de la prochaine action : Nous veillerons à ce que le personnel du quartier soit informé du PDE 2024 via l'intranet du quartier

7.4. Plan d'accès multimodal

Un plan d'accès multimodal est-il disponible sur votre site Web ? : Oui

Lien direct vers la page Web : Adresse intranet du quartier
<https://units.mil.intra/sites/Evere/Ecomob/Pages/default.aspx>

Description :c'est le lien où se trouve les informations sur l'ecomobilité du quartier Reine Elisabeth à Evere.

7.5. Parking(s) vélos

	Description de la localisation	Accès sécurisé	Couvert	Nb places	Photo(s)
1	Quartier Rein Elisabeth	false	true	90	abris.jpg

Nombre total d'emplacements vélos : 90

Ce nombre est inférieur au minimum légal, veuillez le justifier et/ou décrire les aménagements prévu pour y remédier : Il y a 16 emplacements couverts, chacun pouvant accueillir 5 vélos.

7.6. Situations exceptionnelles et pics de pollution

<i>En cas de pic de pollution</i>	<i>Planifié</i>
-----------------------------------	-----------------

Description : le personnel du quartier Reine Elisabeth peu s'informer sur l'intranet militaire

7.7. Combinaison ou substitution de la voiture de société

<i>Carte carburant</i>
<i>Accès au parking</i>
<i>Somme d'argent</i>
<i>Renoncement à la voiture de société ou choix d'un modèle de véhicule moins coûteux</i>
<i>Prêt d'une autre voiture pour une courte période (vacances, déménagement, etc.)</i>
<i>Abonnement transport public</i>
<i>Mise à disposition ou acquisition d'un vélo</i>
<i>Vélo en libre-service</i>
<i>Car sharing</i>
<i>Frais de parking aux gares</i>
<i>Taxi</i>
<i>Intervention « loyer » ou frais d'emprunt hypothécaire pour des travailleurs domiciliés proches de leur lieu de travail</i>
<i>Autre (micro-mobilité, carte de paiement intégrée, ...):</i>

Description des autres avantages :

Ces avantages/alternatives s'inscrivent dans :

*Budget mobilité tel que prévu dans la loi du 17 mars
2019*

*Budget mobilité hors du cadre de la loi du 17 mars
2019*

Autre : car policy, règlement interne, ...

8. Autres mesures

8.1. Incitants financiers

	Remboursement	Distance minimale	Convention tiers-payant	Situation planifiée (si changement)
SNCB	100% (gratuit pour le travailleur)	Pas de distance minimale	Oui	None
STIB	100% (gratuit pour le travailleur)	Pas de distance minimale	Oui	None
De Lijn	100% (gratuit pour le travailleur)	Pas de distance minimale	Oui	None
TEC	100% (gratuit pour le travailleur)	Pas de distance minimale	Oui	None
Indemnité vélo			Oui	
Montant :			0.35 € / km	
Valable pour :			Dépl. domicile-travail	

Remarque relative aux remboursements des TC :

Prime Vélo + abo. TC : Oui

Vélo en libre-service + abo. TC :

Indemnité piétons Non

Description :

Prime Piéton + abo. TC :

Indemnité spécifique pour les covoitureurs dans le cadre d'une convention entre l'employeur et les travailleurs : Non

Description :

Remboursement octroyé pour l'usage de la voiture privée (déplacements domicile-travail) : Non

Montant : € / km

Description :

Remboursement des places de parking à la gare de départ : Non

Description :

Indemnités de déménagement pour les travailleurs qui se rapprochent de leur lieu de travail : Oui

Description : L'indemnité de déménagement comprend:
a. une indemnité forfaitaire visant à couvrir les frais liés au changement de domicile ou de résidence, fixée à :



99,16 EUR pour le célibataire;
198,32 EUR pour le marié,
augmentés de 24,79 EUR par personne à charge (49,58 EUR pour la personne handicapée à charge).

L'indemnité de déménagement n'est accordée qu'une fois quand:
- les deux époux, ou partenaires cohabitant conformément aux articles 1475 à 1479 du Code Civil, peuvent prétendre à l'indemnité de déménagement et sont tous deux désignés pour un nouveau LHT au cours d'une période de quatre mois;
- la famille ou les personnes à charge du militaire à l'étranger le rejoignent plus tard et/ou reviennent plus tôt en prévision d'un nouveau LHT.
L'indemnité de déménagement n'est accordée que pour le premier changement de domicile ou de résidence faisant suite à l'événement ouvrant le droit à l'indemnité. L'indemnité de déménagement est octroyée en fonction de la situation existant au moment du transfert du LHT.

Dépl. professionnels : titres de transports en commun non nominatifs disponibles en interne : Non

Description :

8.2. Vélo

Diffusion d'information sur le vélo : Non

Description :

Vélos d'entreprise : Non

Nombre de vélos de service (en « pool » et essentiellement destinés aux déplacements de service) :

Nombre de vélos mis à la disposition d'un travailleur par l'employeur :

Nombre de vélos mis à la disposition d'un travailleur via une société de leasing :

Total

Description :

Abonnements à des systèmes de vélo partagé : Non

Description :

Douches pour les cyclistes : Oui

Description :

Formation à la conduite à vélo en ville : Non

Description :

Participation aux événements liés au vélo : Non

Description :

Matériel de réparation mis à disposition : Non

Description :

Service d'entretien des vélos sur le site : Non

Description :

Services d'assistance vélo (par exemple en cas de crevaison) : Non

Description :

8.3. Covoiturage

Diffusion d'information sur le covoiturage : Non

Description :

Utilisation d'une base de données interne ou externe : Non

Description :

Emplacements de parking réservés aux covoitureurs : Non

Description :

Garantie du trajet de retour pour les covoitureurs : Non

Description :

8.4. Stimuler l'usage rationnel de la voiture

Bornes permettant de recharger les voitures électriques sur le lieu de travail : Oui

Nombre de points de recharge : 21

Intervention pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique au domicile du travailleur : Oui

Description: Il s'agit d'une recharge à deux reprises.
Pour l'instant, 42 véhicules peuvent faire la recharge.
Dans un futur proche, la Défense compte en rajouter 20 de plus.
Ce qui fera un total de 82 véhicules pour tout le quartier Reine Elisabeth

Utilisation d'un système de voiture partagée (Cambio, Zen Car, ...) : Non

Description :

Formation éco-driving : Non

Description :

Sensibilisation par rapport à la sécurité routière : Non

Description :

Parking payant pour les travailleurs : Non

Description :

En intégrant l'Ecoscore à la Car Policy ou une autre procédure de choix du véhicule de société, au moyen d'un Ecoscore-seuil ou d'une formule avantageuse pour les véhicules avec un bon Ecoscore :

Description :

Existe-il une procédure incluant l'Ecoscore parmi les facteurs intervenant lors du choix de nouveaux véhicules de service ? : Non

Description :



Autre mesure visant à réduire l'impact environnemental de la flotte : Non
Description :



8.5. Livraisons

Système de centralisation des commandes et rationalisation du nombre de fournisseurs : Non

Description :

Centralisation des livraisons dans un espace dédié aux livraisons et enlèvements (quai de livraison) : Oui

Description : Dispatch quartier et CC POST du quartier

Fiche d'accessibilité pour livreurs, itinéraires suggérés pour livraisons, etc. : Oui

Description : la garde indique où la livraison doit se faire

Utilisation de véhicules de livraisons motorisés moins polluants (motorisation alternative, vélo, voie d'eau, ferroviaire, etc.) : Non

Description :

8.6. Mesures générales

Rubrique consacrée à la mobilité sur le site Intranet : Oui

Description : intranet militaire

Informations sur la mobilité placées aux valves : Non

Description :

Proposez-vous des informations sur les lignes, les arrêts, les horaires, les itinéraires de voyage, les tarifs (en plus du plan d'accès multimodal) ? : Non

Description :

Organisation d'une navette privée (bus, minibus, autocar) à destination du site : Non

Description :

Si certaines mesures existantes ou planifiées dans votre entreprise ne sont pas reprises dans les listes ci-dessus, veuillez-les décrire ci-dessous : La majorité des informations se trouvent sur l'intranet du quartier. Tout le personnel a la possibilité d'y accéder.